

**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**Fraternité – Travail – Progrès**



**MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA  
PROTECTION DE L'ENFANT**

---

# **Formulation d'une nouvelle Politique Nationale de Genre (PNG) au Niger**

octobre 2017

# PLAN DE LA PRESENTATION



- **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**
- **CONSTATS**
- **STRUCTURE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE GENRE**
- **VISION DU GOUVERNEMENT A TRAVERS LA PNG**
- **OBJECTIFS**
- **PRINCIPES**
- **AXES STRATEGIQUES**
- **CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL**
- **CONCLUSION**

# CONTEXTE ET JUSTIFICATION



- Évaluation de la mise en œuvre de la PNG 2008 après 10 ans. Il ressort de cette étude que des nouveaux contextes et défis sont apparus eu égard aux enjeux liés à la croissance démographique accélérée, au changement climatique, à la paix et à la sécurité et aux urgences humanitaires.
- Révision de la PNG en 2017 pour prendre en compte ces nouveaux défis et les insuffisances de l'ancienne politique.

## ***Au plan national***

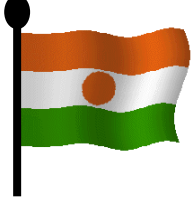
- la Constitution de la VII<sup>ème</sup> République du Niger (25 novembre 2010) en ses articles 10 et 22 ;
- Le programme de la Renaissance Acte II du Président de la République;
- La Stratégie de Développement Durable et de la Croissance Inclusive (SDDCI Niger 2035);
- Le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021);
- L'Initiative 3N "les Nigériens Nourrissent les Nigériens".

# CONTEXTE ET JUSTIFICATION (suite et fin)



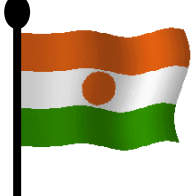
## ***Au plan régional et international:***

- les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030;
- l'Agenda 2063 de l'Union Africaine sur l'égalité homme/femme;
- l'Acte additionnel A/SA.02/05/15 relatif à l'égalité de droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO et sa feuille de route ;
- la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) en 1999 et son protocole facultatif en 2004.
- la Convention relative aux Droits des Enfants (CDE) en 1990;
- la Déclaration et le plan d'actions de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) en 1994;
- La Déclaration et la Plateforme d'Actions de la Conférence Internationale sur les femmes de Beijing en 1995.



# CONSTATS

- 1. Inégalité de situation et de position de la femme et de l'homme dans la famille et dans la société ;**
- 2. Inégal pouvoir économique des femmes et des hommes;**
- 3. Inégale jouissance des droits par les hommes et les femmes et exercice différencié de leurs obligations au sein de la famille et de la société;**
- 4. Inégale participation des hommes et des femmes dans les instances de décision à tous les niveaux, malgré l'existence de la loi sur le quota;**
- 5. Faible impact des interventions en faveur de l'équité et de l'égal accès des hommes et des femmes;**
- 6. Faible capacité des interventions des Organisations de la Société Civile (OSC) dans le domaine du genre;**
- 7. faible niveau d'éducation, de formation et de maintien des filles à l'école et dans les structures d'encadrement;**
- 8. faible capacité de résilience des hommes et des femmes au changement climatique;**
- 9. existence de menaces sécuritaires;**
- 10. pertinence des urgences humanitaires et phénomènes migratoires.**



# STRUCTURE DE LA PNG

---

- Analyse du contexte et justification de la politique nationale de genre
- Analyse de la situation du genre au Niger
- Orientation stratégique pour l'équité de genre
- Cadre institutionnel et organisationnel de mise en œuvre de la politique Nationale de genre

# VISIONS DU NIGER A L'HORIZON 2035



SDDCI NIGER 2035: « un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire ».

PNG : « *Bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance.* »

# OBJECTIFS



## Deux (2) objectifs:

1. Instaurer un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de chances et d'opportunités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons au Niger.
2. Assurer l'intégration effective du genre en tant que variable dans l'analyse, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de développement.





# PRINCIPES

## La PNG se fonde sur quatre (4) principes:

- dimension transversale du genre et de la Politique Nationale de Genre comme cadre de référence en matière de développement;
- synergie des interventions dans une démarche harmonisée et axée sur les résultats en termes de satisfaction des besoins différenciés des hommes et des femmes dans tous les domaines;
- efficacité du cadre institutionnel de mise en œuvre, qui dépend à son tour de l'engagement de toutes les parties prenantes à le respecter;
- mesures pour éliminer spécifiquement les inégalités entre les sexes, qui en majorité sont en défaveur des femmes.

# AXES STRATÉGIQUES



**axe 1 : Amélioration de l'environnement socioculturel en lien avec la démographie, la paix et la sécurité pour plus d'équité entre les hommes et les femmes.**

**Actions Prioritaires:**

- assurer la prise en compte des besoins différenciés des filles et des garçons, des femmes et des hommes dans le secteur de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation, en santé de la reproduction des femmes, des adolescent(e)s et des hommes.
- réduire les taux de mortalité maternelle et infantile et le taux de fécondité; promouvoir la scolarisation de la jeune fille ;
- promouvoir la participation et la représentativité des femmes et des jeunes aux processus de médiation, de prévention et de gestion des conflits;
- accroître les capacités des hommes et des femmes à travers une Communication pour un Changement Social et de Comportements (CCSC) afin qu'ils deviennent des acteurs clés pour bénéficier du dividende démographique.

**axe 2 : Renforcement du cadre institutionnel et juridique favorable à l'application effective des droits des femmes et des petites filles, à la lutte contre les violences basées sur le genre et à la participation équitable des hommes et des femmes à la gestion du pouvoir.**

**Actions Prioritaires:**

- instaurer un environnement juridique favorable à l'équité et à l'égalité de genre ;
- garantir l'application des droits des femmes et des filles conformément à la Constitution et aux conventions internationales ratifiées par le Niger ;
- réduire les Violences Basées sur le Genre (VBG) ;
- assurer un égal exercice des droits civiques et politiques par les femmes et les hommes à tous les niveaux.

# AXES STRATÉGIQUES



**axe 3 : Autonomisation économique et croissance inclusive en lien avec la gestion durable de l'environnement, les changements climatiques, la gestion des risques de catastrophes, les migrations et les urgences humanitaires.**

## **Actions Prioritaires:**

- améliorer la résilience des femmes et des hommes face aux changements climatiques ;
- réduire le phénomène de migrations des hommes, des femmes et des enfants ;
- accompagner les femmes et les hommes réfugiés, déplacés, retournés ainsi que les victimes des catastrophes ;
- mettre en place des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation des actions humanitaires.

**axe 4 : Renforcement des mécanismes institutionnels et cadres organisationnels de coordination, de suivi-évaluation et de partenariat.**

## **Actions Prioritaires:**

- renforcer les mécanismes de coordination et de suivi-évaluation ;
- renforcer les capacités de tous les acteurs en genre, VBG, leadership, dividende démographique, urgences humanitaires, paix et sécurité en lien avec le genre;
- développer des partenariats stratégiques pour une meilleure mise en œuvre de la PNG.

# CADRES INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL



**COMITE INTERMINISTERIEL GENRE ET DEVELOPPEMENT (CIGD)** Présidé par le Premier Ministre

**ORGANE STRATEGIQUE DE CONCERTATION ET DE DIALOGUE** (Pôle transition démographique du PDES)

**ORGANE DE CONTROLE**

Observatoire National pour la Promotion du Genre (ONPG)

- Assemblée Nationale
- Ministères en charge des Finances et du Plan
- OSC, Secteur privé,
- INS

**INSTITUTION TECHNIQUE DE COORDINATION ET DE SUIVI-EVALUATION**  
(Ministère en charge du Genre)

Points focaux genre  
Ministères sectoriels,  
Présidence, Cabinet du Premier  
Ministre et autres institutions

**PARTENAIRES D'EXECUTION**

- Ministères techniques ;
- Collectivités décentralisées ;
- Société civile (ONG, Réseaux et associations)

**PARTENAIRES D'APPUI**

- Partenaires Techniques et Financiers (PTFs)
- Professionnels de la communication
- CNDH
- Chefs traditionnels et leaders religieux
- Universités et instituts de recherche ;
- Partis politiques

**COMITE TECHNIQUE DE COMMUNICATION (CTC)**

**ACTEURS BENEFICIAIRES**



# CONCLUSION

- La PNG est le fruit d'une démarche participative.
- Elle a été adoptée en Août 2017 et son plan d'actions est en cours de finalisation.
- Elle est accompagnée de plusieurs stratégies dont :
  - la stratégie VBG et son plan d'actions;
  - La stratégie Autonomisation Economique des femmes et son plan d'actions;
  - L' Ecole des maris / le club des futurs maris;
  - l'initiative Illimin / Plan d'actions National pour mettre fin au mariage d'enfants (en cours) ;
  - les cellules genres dans les ministères.
- En révisant sa Politique Nationale de Genre, le Niger adopte résolument une perspective sexospécifique pour réaliser l'équité et l'égalité entre hommes et femmes et asseoir un développement durable. Il lui reste donc à relever les défis de la mise en œuvre avec le concours actif de toutes les parties prenantes au développement du pays.



***JE VOUS REMERCIE  
DE VOTRE AIMABLE  
ATTENTION***

**REPUBLIQUE DU NIGER**  
**Fraternité – Travail – Progrès**



**MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA  
PROTECTION DE L'ENFANT**

---

# **POLITIQUE NATIONALE DE GENRE (PNG) AU NIGER**

---

octobre 2017